



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 08/02/2021		N° DP 093 074 21C0005
Par :	MADAME	
Demeurant à :	153 RUE DU BERRY – 93410 VAUJOURS	
Pour :	REGULARISATION DE LA FERMETURE DU BALCON AU 1 ^{ER} ETAGE ET DU HALL AU RDC + CHANGEMENT DE LA TOITURE	
Sur un terrain sis à	153 RUE DE BERRY – 93410 VAUJOURS	Nb de logements: 0
Cadastré :	B 42	Nb de bâtiments: 0
		Destination : HABITATION

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON OPPOSITION n° 21/078

Madame,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;
Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu le contenu et les effets du plan local d'urbanisme aux articles L 151-1 et suivants et L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu la déclaration préalable susvisée.

Considérant le courrier de Madame en date du 8 février 2021 demandant l'annulation de la précédente déclaration préalable n°09307421C0003 déposée le 27 janvier 2021 .

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés en respectant les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1 : La DP09307421C0005 annule et remplace la précédente déclaration préalable n°09307421C0003.

Article 2 : Les travaux devront être conformes au projet joint :

- Changement de la toiture zinc (dépose des entourages zinc ainsi que toutes les plaques de fibro ciment amiantées dans des contenants spéciaux pour évacuation à la destruction) ;
- Fourniture et pose de volige bois à clouer sur toute la toiture y compris l'extension à l'arrière ;
- Fourniture et pose d'une couverture en zinc avec repose des gouttières zinc dia 33 sur place ainsi que les trois bandeaux ;
- Nettoyage et débarras du chantier ;
- Régularisation d'un balcon fermé avec pavé de verre sur un côté (8,5 mètres de longueur et 1,30 mètre de largeur soit 11 m²) ;
- Hall fermé (4,47 mètres de longueur et 1,12 mètre de largeur) ;

Article 3 : *Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.*

Article 4 : A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des Travaux (DACT – cerfa n°13408*05) pour procéder à la conformité .

Veillez agréer, **Madame**, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 01 mars 2021

**Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint en charge de l'urbanisme,
les espaces verts, les travaux et les voiries,**



Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R 424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.



Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

cerfa

N° 13703*07

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P

093 074 21 C 0005

Dpt

Commune

Arrondissement

N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

MAIRIE DE VAUJOURS
SEINE-SAINT-DENIS

08 FEV. 2021

le

08 02 2021

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National



1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☒ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Date : Commune :

Département : 94 Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 153 Voie : rue du Berry
Lieu-dit : Localité : VAUJOURS

Code postal : 93000 Cedex :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

08 FEV. 2021
DP 093 074 21 C 0005
Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 074 21 C 0005
Vaujours, le 08.02.2021
Le Maire,
Pour le Maire
Le 6^{ème} Adjoint
Stéphane

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 153 Voie : rue du Berry Localité : Vaujours

Lieu-dit : _____ Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 42

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 378 m²

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☐ Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

☐ Piscine

☐ Garage

☐ Véranda

☐ Abri de jardin

Autre (précisez) : _____

☒ Travaux sur une construction existante

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : _____

☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

(à la place du Fibrociment)
Changement de la toiture zinc régularisation
d'un balcon fermé (11 m²) avec pavé de Venise sur un
côté (R+1) + Fermeture au R.d.C d'un Hall (5 m²)

Votre projet concerne : ☒ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : 52,72 • la surface de plancher créée : 68,72

• la surface de plancher supprimée : _____

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- ☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- ☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- ☐ se situe dans les abords d'un monument historique

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093014216005
Vaujours, le 103.2021



Pour le Maire,
6^{ème} Adjoint,

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À

Le :

Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

08 FEV. 2021



DP 093 074 21 C 0005

**Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0005
Vaujours, le 18/03/2021**

Le Maire,

**Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,**



Stéphane PAU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D	P	09307421	C0005
Dpt	Commune	Année	N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :16.....m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :0.....m²

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :0.....m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante?m²

Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ?m²

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui ☐ Non ☐

08 FEV. 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421 C0005
Vaujours, le 18/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☐

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☐

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003.	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

08 FEB. 2021
DP 093 074 21 C 0005

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093074210005
Vaujours, le 18.03.2021
Le Maire,

Date 18/03/2021
Nom et Signature du déclarant

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Commune :
VAUJOURS

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

PLAN DE SITUATION

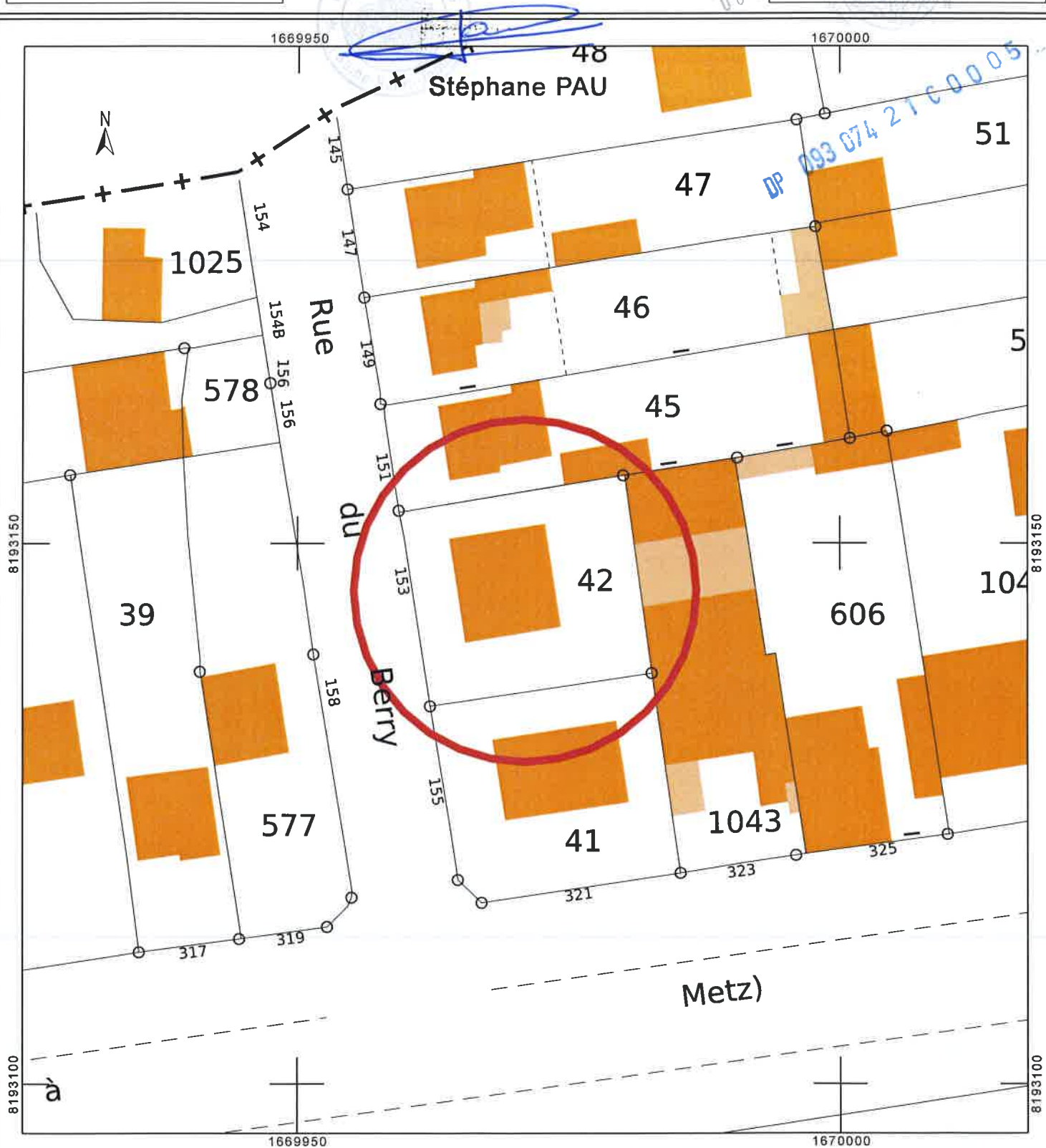
Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09397421600
Vaujours, le 2 03 2011
Le Maire,

Accusé de réception effectué par cet extrait est géré
093-219 300747 - 20210318 - 01 578
par le cadastre des propriétés foncières suivant
Date de réévaluation : 15/03/2021
Date de répartition : 15/03/2021
SENF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 - fax 01 49 15 52 29
sdlf.seine-saint-
denis@dgfinp.finances.gouv.fr

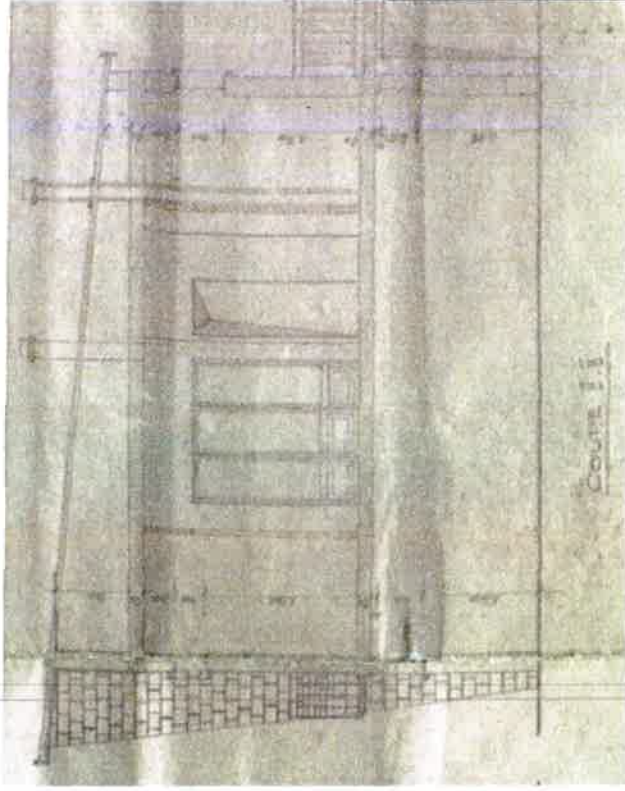
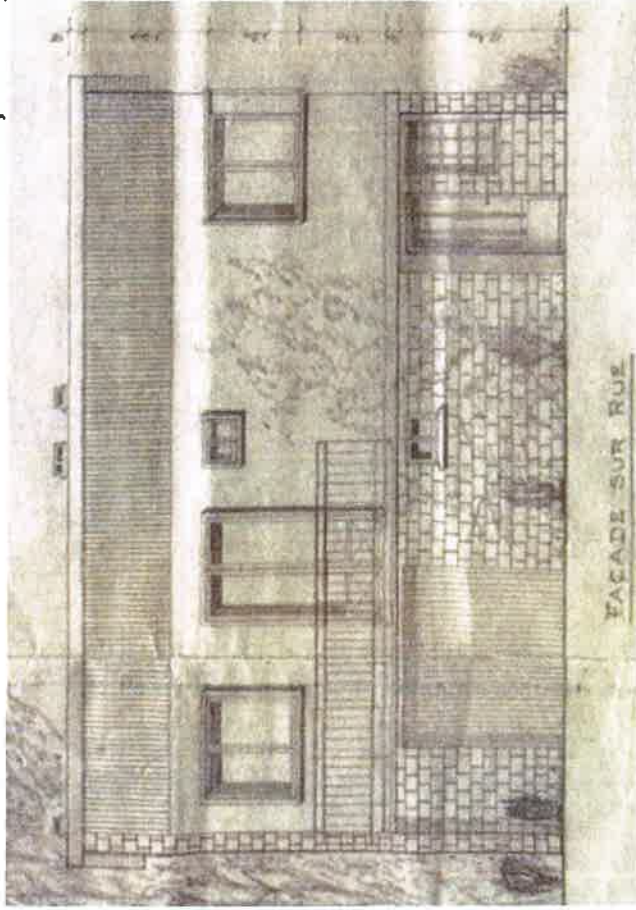
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

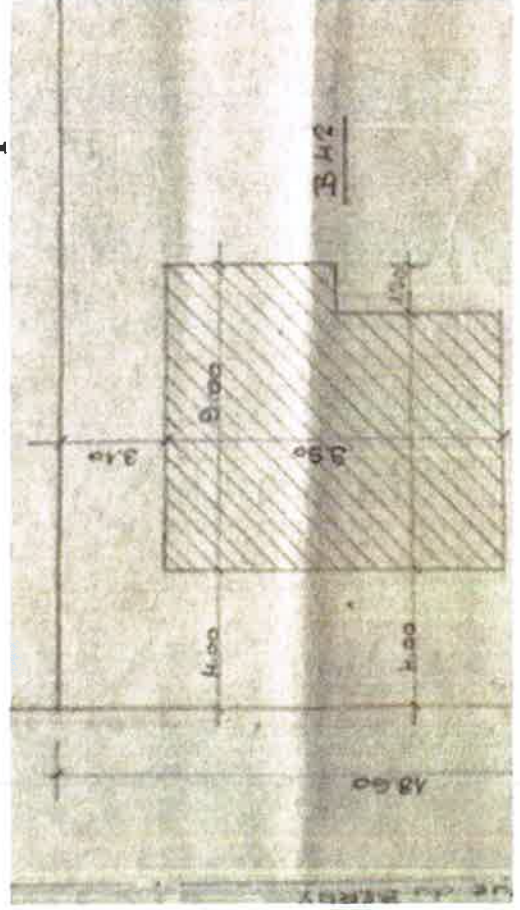
Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Plan de façade et plan de coupe



Plan d'implantation et de cadastre



Vu pour être annexé
Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210318-21078-A1
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception en préfecture : 18/03/2021
N° 093-219300746-20210318-21078-A1
Vaujours, le... 2021-03-23
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,
Stéphane PAU

08 FEV. 2021
DP 093 074 21 C 0005
153
Be

BATI RENOV EUROPE – S.L.

Calle Tuset 20/24
08006 BARCELONE
Numéro portable 06 44 38 52 26
 B66956475

Accusé de réception en préfecture
 093-219300746-20210318-21-078-AI
 Date de télétransmission : 18/03/2021
 Date de réception préfecture : 18/03/2021



Madame
 153 Rue du Berry
 93410 VAUJOURS

Le 05 Novembre 2020

DEVIS N° 2020.11/092**COUVERTURE****Montant H.T.**

Partie Concernée : Toiture un pan – SDVLP 122 m²

Mise à disposition d'échelles pendant toute la durée du chantier
 Dépose des entourages zinc ainsi que toutes les plaques de fibro ciment amiantées dans des contenants spéciaux pour évacuation à la destruction (REP/VEOLIA ou IPREMA) contre remise du Certificat

2 700,00 €

Fourniture et pose de volige bois à clouer sur toute la toiture y compris l'extension à l'arrière
 Fourniture et pose d'une couverture en zinc avec repose des gouttières zinc dia 33 sur place ainsi que les trois bandeaux
 Nettoyage et débarras du chantier

12 300,00 €

TOTAL HORS TAXES
 TVA 10%
 TOTAL T.T.C.

15 000.00 €
 1 500.00 €
 16 500.00 €

Prix ferme et définitif : valable 1 mois

Date des travaux : A convenir

Mode de règlement : Par VIREMENT

Acompte à la commande:	11 000,00 €
Acompte à 1/3 du chantier	1 500.00 €
Acompte à mi chantier	1 500,00 €
Acompte à 2/3 du chantier	1 500,00 €
Solde en fin de chantier	1 000.00 €

Vu pour être annexé
 à la déclaration préalable
 N° 09307421C0005
 Vaujours, le 18/03/2021
 Le Maire,

A

Le

Signature du client

(Bon pour accord)

Pour le Maire,
 Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Vu pour être annexé

Accusé de réception en préfecture
09-21930746-2021-11618
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

N° de déclaration préalable
10005

Vaujours, le 10/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Christophe BAU

Avant de la maison



08 FEB. 2021

DP 093 074 21 C 0005

08 FEB. 2021

Avant de la maison de loin



08 FEV. 2021

DP 093 074 21 C 0005

Vu pour être annexé
déclaration préalable
N° 09307421C0005
Aujourd'hui, le 18/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

08 FEV. 2021

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



W. PAU
N° 09307421C0005
Vaujours, le 10.03.2021
Le Maire,

EXEMPLE DE TOITURE EN ZINC



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

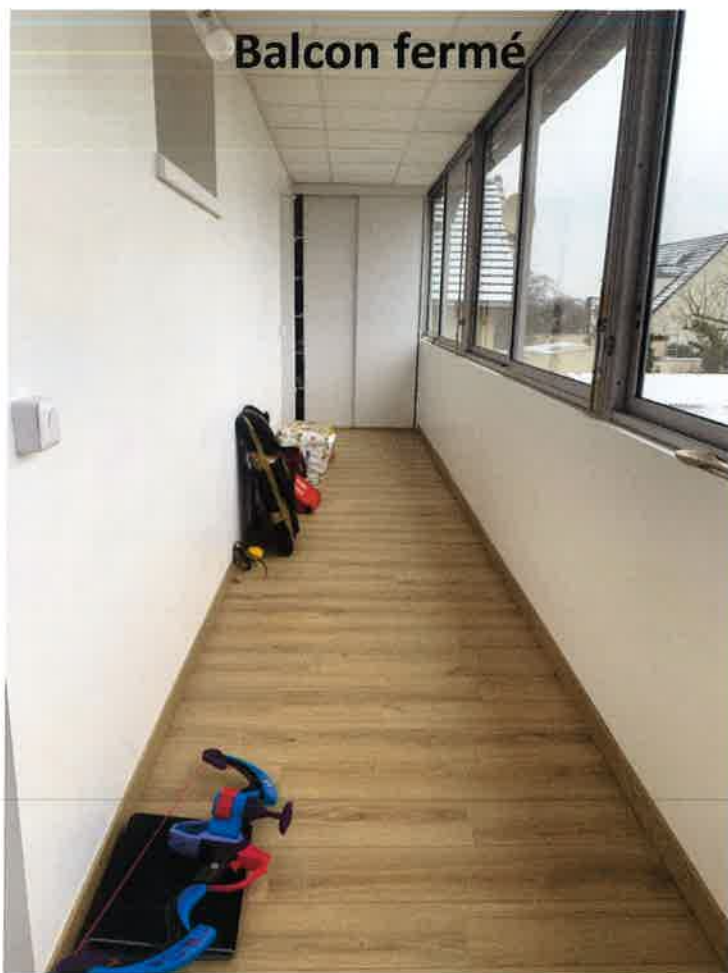

Stéphane PAU



08 FEV. 2021

093 074 21 C 00 05

08 FEV. 2021

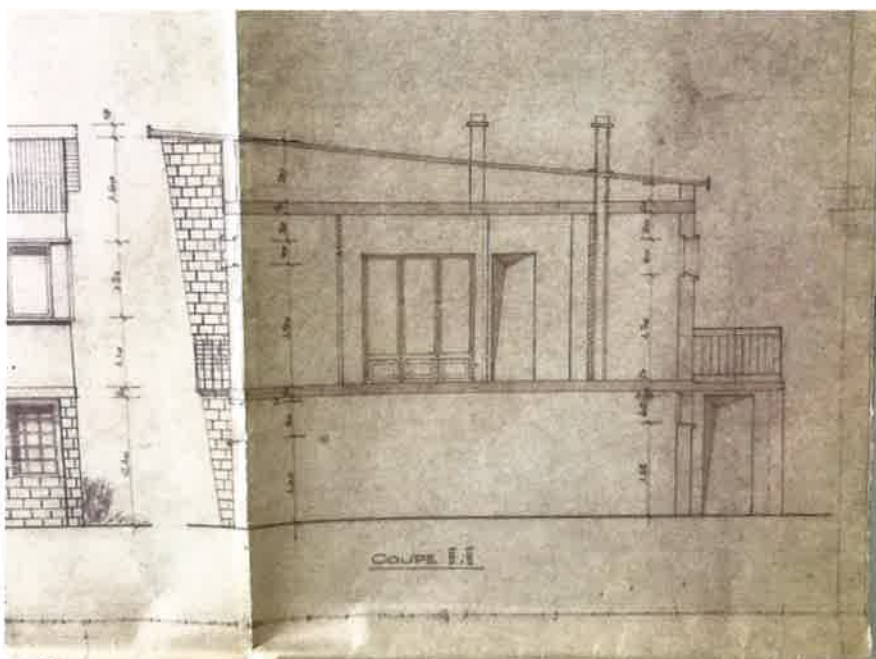


Ancien balcon qui a été transformé en loggia par les anciens propriétaires depuis de nombreuses années.

Elle sert de stockage car très étroite.

La pièce mesure 11 m2 et elle n'est pas chauffée.

DP 093 074 21 C 0005



8,5 mètres longueur

1,30 mètre de largeur

Soit 11 m2

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0005
Vaujours, le 18/03/2021
Le Maire,

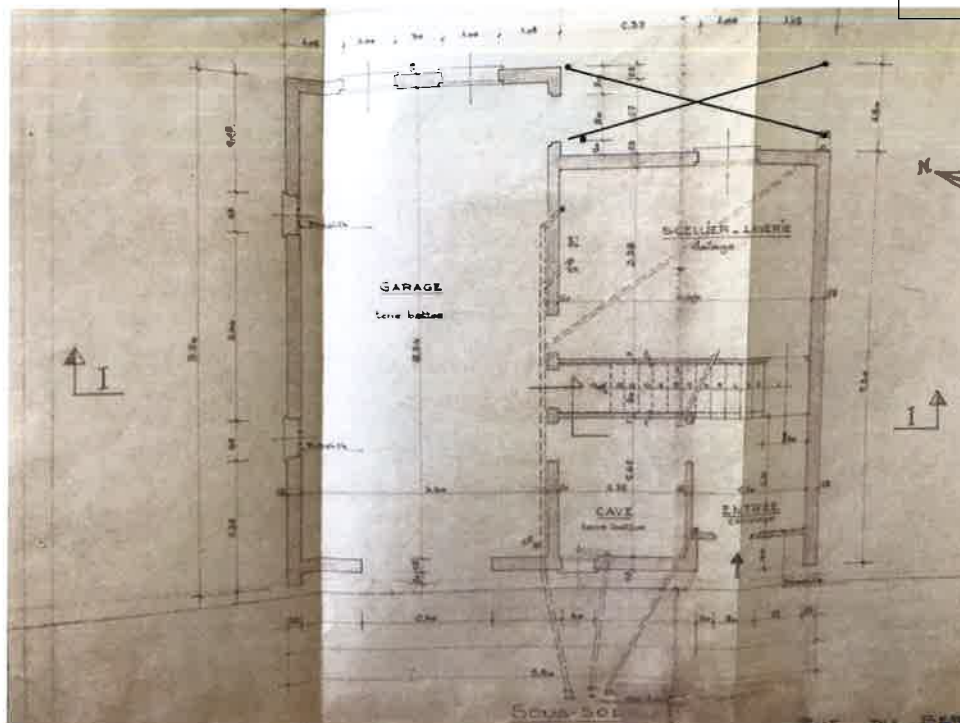
Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

08 FEV. 2021

Hall fermé

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210318-21-078-AI
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021



4,47 mètres longueur

1,12 mètre de largeur

Soit 5 m²



L'ancien hall a été fermé.

Cette pièce est situé à droite du garage et me permet de mettre des choses à l'abri du la pluie.

La pièce mesure 5 m² et elle n'est pas chauffée.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0005
Vaujours, le... 18/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,


Stéphane PAU

08 FEV. 2021